

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**AUXILIAIRE DE L'ENFANCE : ACCUEIL DE L'ENFANT A
DOMICILE ET EN COLLECTIVITE - APPROFONDISSEMENT
METHODOLOGIQUE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 985217U21D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 903 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2008,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

AUXILIAIRE DE L'ENFANCE : ACCUEIL DE L'ENFANT A DOMICILE ET EN COLLECTIVITE - APPROFONDISSEMENT METHODOLOGIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Cette unité de formation vise à amener l'étudiant à :

- ◆ approfondir son rôle éducatif spécifique en partenariat avec les familles ;
- ◆ assurer auprès des enfants une présence stimulante qui favorise l'intégration et l'épanouissement de tous, particulièrement des enfants malades et/ou handicapés ;

Elle vise à développer chez l'étudiant des savoirs, savoir-faire et savoir-être relatifs à l'**accueil à domicile et en collectivité des enfants de 0 à 3 ans** :

- ◆ organisation et gestion éducatives selon un projet d'accueil respectueux des diversités,
- ◆ mise en place d'activités créatives et d'éveil culturel,
- ◆ travail en équipe,
- ◆ déontologie et identité professionnelle.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ Observer les réalités de la pratique professionnelle de situations d'accueil d'enfants et en faire rapport ;
- ◆ poser une autoévaluation par rapport à ses atouts et ses limites pour la fonction ;
en tenant compte d'un projet d'accueil amené par le(s) chargé(s) de cours ou l'étudiant,
- ◆ préciser le cadre réglementaire et déontologique dans lequel il s'inscrit ;

- ◆ proposer et justifier une organisation concrète du lieu d'accueil ;
- ◆ proposer des interventions qui :
 - ◆ facilitent la communication avec les enfants, les parents, les autres professionnels et la structure dont il dépend ;
 - ◆ favorisent le développement d'un partenariat avec les familles ;
 - ◆ participent au développement global de l'enfant ;
 - ◆ assurent le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de santé ;
 - ◆ envisagent la mise en place d'activités créatives et d'éveil culturel ;
- ◆ justifier ces interventions au regard des spécificités des rôles et de la fonction de l'accueillant(e).

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité de formation : « Auxiliaire de l'enfance : stage d'observation », code N° 98 52 12 U 21 D1 de l'enseignement secondaire supérieur de transition

et

attestation de réussite de l'unité de formation : « Accueil des enfants dans une structure collective : bases méthodologiques », code N° 98 52 13 U 21 D1 de l'enseignement secondaire supérieur de transition

ou

attestation de réussite de l'unité de formation : « Accueil des enfants dans un lieu adapté à un accueil à caractère familial : bases méthodologiques », code N° 98 52 14 U 21 D1 de l'enseignement secondaire supérieur de transition.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination des cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Méthodologie spéciale : organisation et gestion éducatives	CT	F	28
Activités créatives et d'éveil culturel	PP	L	24
Méthodologie du travail en équipe	CT	F	20
Méthodologie spéciale : garde d'enfant malade	CT	F	8
3.2. Part d'autonomie		P	20
Total des périodes			100

4. PROGRAMME

4.1. Méthodologie spéciale : organisation et gestion éducatives

L'étudiant sera capable :

y compris pour des enfants malades ou présentant un handicap, en tenant compte de la diversité des cultures et des réalités socio-économiques (sans discrimination) ainsi que de la spécificité de la dynamique du projet d'accueil dans un lieu à caractère familial ou collectif,

- ◆ de décrire les caractéristiques d'un environnement matériel adapté et sûr pour les enfants, dans le respect des normes et réglementations en vigueur en tenant compte des caractéristiques du groupe d'enfants : leur nombre, leurs niveaux de développement, leurs besoins spécifiques et leurs activités ;
- ◆ de mettre en lien les éléments constitutifs d'un projet d'accueil et l'action éducative développée et/ou à développer auprès des enfants ;
- ◆ de pratiquer l'écoute active dans le recueil et la transmission d'informations relatives au vécu quotidien ainsi qu'aux habitudes des enfants pour assurer la continuité et la stabilité dans leur prise en charge ;
- ◆ d'approfondir l'organisation et le déroulement de journées d'enfants (1^{er} accueil, accueil, repas, change, jeu, retour) en tenant compte :
 - ◆ du nombre d'enfants,
 - ◆ de leurs niveaux de développement, de leurs besoins spécifiques, de leurs préférences, de leurs intérêts,
 - ◆ des rythmes biologiques liés à l'âge de chaque enfant en matière de veille et de sommeil, d'alimentation, d'activité,
 - ◆ des souhaits ainsi que des habitudes éducatives et culturelles des parents ;
- ◆ d'évaluer les conditions, attitudes et comportements mis en place en vue de développer un climat relationnel chaleureux et sécurisant dans la relation :
 - ◆ de l'auxiliaire avec chaque enfant,
 - ◆ de l'auxiliaire avec les enfants entre eux,
 - ◆ des enfants entre eux,
 - ◆ de l'auxiliaire avec les parents.

4.2. Activités créatives et d'éveil culturel

L'étudiant sera capable :

en tenant compte

- *du nombre d'enfants, de leurs niveaux de développement,*
- *de leurs besoins spécifiques,*
- *de leurs préférences et de leurs intérêts,*
- *de la diversité des valeurs et des habitudes éducatives liées aux cultures ainsi qu'aux réalités socio-économiques des enfants accueillis,*
- *sans discrimination de genre,*
- ◆ de concevoir, d'expérimenter et d'évaluer des activités créatives et d'éveil culturel telles que lecture et conte, éveil musical, expression artistique, jeu,...

4.3. Méthodologie du travail en équipe

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'identifier les composantes et les mécanismes liés au travail en équipe tels que la communication, l'influence, la prise de décision en groupe, les normes de groupe ;
- ◆ de développer des attitudes qui favorisent le fonctionnement du travail en équipe et, principalement, l'écoute et la communication, telles que :
 - ◆ s'exprimer en "je" ;
 - ◆ différencier les faits des interprétations ;
 - ◆ reformuler sans interpréter ;

- ◆ respecter les différences d'opinions ;
- ◆ participer activement aux réunions et respecter les décisions prises ;
- ◆ rendre compte de ses observations sur le terrain sous forme de notes ou de rapport d'observation.

4.4. Méthodologie : garde d'enfant malade

L'étudiant sera capable :

- ◆ de recueillir auprès des parents les informations :
 - ◆ habituelles à toute situation de garde à domicile,
 - ◆ relatives à l'état de santé de l'enfant, aux signes éventuels à surveiller, aux soins à apporter... ;
- ◆ d'assurer une présence attentive et sécurisante ;
- ◆ d'améliorer le confort et le bien être de l'enfant malade :
 - ◆ en aménageant son environnement de façon optimale
 - ◆ en lui apportant les soins d'hygiène et les soins médicaux simples, requis par son état, comme par exemple : hydratation et alimentation adéquates, propreté des linges, prise de médicaments dans le respect des posologies, prise de température, friction.... ;
- ◆ d'adapter les activités de l'enfant et celles qu'il propose en fonction de la pathologie ou du handicap ;
- ◆ d'assurer le relais des observations et des informations auprès des parents ou d'autres intervenants (médecin, service,...).

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite,

au départ de plusieurs situations d'accueil d'enfants de 0 à 3 ans en collectivité et dans un lieu adapté à un accueil à caractère familial et dans le respect des règles de déontologie,

l'étudiant sera capable :

- ◆ de relever les caractéristiques pertinentes des situations proposées ;
- ◆ d'organiser la gestion pratique d'espace-temps et de proposer une activité d'éveil culturel adaptée en tenant compte des caractéristiques relevées ;
- ◆ de discerner les informations utiles à communiquer à l'équipe et aux parents.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la finesse de l'observation,
- ◆ le degré de pertinence des propositions au regard du projet d'accueil,
- ◆ le degré de pertinence de l'argumentation avancée.

6. CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser 18 étudiants.